

MAIRIE DE BUELLAS
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
D2025 09 22 001

Nombre de conseillers :

En exercice 16

Présents 13

Pouvoirs 1

Votants 14

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux du mois de septembre à 19h00, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle annexe de la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel CHANEL, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 10 septembre 2025

Présents : MM Michel CHANEL Yves GALIEGUE Guy TAVERNIER Patrice REVOL Nathalie AZNAR
Christine DUCHOSAL Josette BALFIN Brigitte LAVIROTTE Stéphane GEORGE Séverine RODET Justine
JAMBON Lydia LEAO Amélie RAPHAEL

Pouvoirs : Rémi BOZONNET à Yves GALIEGUE

Absents et excusés : Lydia LEAO et Ludivine GONNET

Secrétaire de séance : Patrice REVOL

OBJET : Définition du montant du loyer du T3 au RDC de l'ancienne école

VU le Code Général des Collectivités Territoriales article L2122-22,

VU le Code Général de la propriété des personnes publiques,

VU la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

Considérant que la commune dispose d'un bien de type 3 situé dans l'ancienne école de Corgenon au 162 Rue de la Poste 01310 Buellas.

Considérant la réalisation de travaux de réfection des murs et des sols du logement. Que ces travaux sont terminés.

Considérant qu'il convient de définir le montant du loyer mensuel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve le montant du loyer proposé à savoir 450 euros par mois soit 5 400 euros par an.**
- **Dit qu'un chèque de caution équivalent à un mois de loyer hors charge sera exigé à la signature du bail.**
- **Dit que le loyer est révisable chaque année à la date anniversaire de la signature. Les modalités de révision seront fixées dans le bail.**
- **Autorise Monsieur le maire à signer le bail avec le futur locataire ainsi que tous documents afférents.**

Certifiée conforme aux écritures

Au registre sont les signatures

A Buellas, le 22 septembre 2025

Michel CHANEL - Maire